

Ordre National des Infirmiers : reconnaître l'expertise pour préparer demain

Paris, le 17 juin 2009 – Lors de sa première conférence de presse, au nouveau siège de l'Ordre, la Présidente, Dominique Le Bœuf, a déclaré « *Si proche et si lointaine, voici les deux éléments qui caractérisaient et caractérisent encore aujourd'hui notre profession. C'est pourquoi, la première priorité de l'Ordre National, au-delà des aspects déontologiques et démographiques, sera la reconnaissance de l'expertise infirmière tant auprès du grand public que des professionnels de santé et des pouvoirs publics* ».

Pour une reconnaissance de l'expertise et du soin infirmier

La promotion du métier d'infirmier et la conquête de la reconnaissance de son expertise spécifique représente un axe majeur de l'Ordre pour les années à venir. De fait, face aux enjeux de santé publique actuels (vieillesse de la population, augmentation des maladies chroniques...), la place et le rôle de l'infirmier, de son apport scientifique en termes de santé publique ne vont cesser de croître. Pour Madame Dominique Le Boeuf, « *il est légitime que les infirmiers soient non seulement les interlocuteurs mais disposent également d'un "droit de vote" au sein des différentes instances de santé en France bien que la Loi HPST ait fait disparaître les infirmiers et leur expertise des instances de gouvernance prévue par celle-ci. Pour ne prendre que deux exemples, la lutte contre les escarres qui ont aujourd'hui quasiment disparus grâce aux soins infirmiers ou l'accompagnement infirmier au quotidien dans des périodes spécifiques, canicule, infections en communauté scolaire..., la légitimité de l'infirmier est aujourd'hui pleine et entière encore faut-il la faire reconnaître !* ». En émettant des avis et en soumettant des propositions aux Autorités nationales et européennes de santé, en contribuant à l'élaboration et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles et à leur évaluation, en synergie avec la HAS, l'Ordre National permettra à l'ensemble des infirmiers de faire évoluer leur métier (émergence des nouvelles technologies, intérêt de santé publique, partage des données dans l'intérêt du patient, ...) pour répondre aux défis de demain, des défis dont une partie des réponses se trouvent certainement dans le développement de la « prescription infirmière ».

Se compter, un préalable indispensable

483 380 infirmières et infirmiers exercent en France selon le répertoire ADELI. Toutefois, selon les modes d'exercices (établissement public, privé, exercice libéral), les spécialités et les territoires (les densités régionales variant de 499 infirmiers pour 100 000 habitants en région Centre à plus de 1000 en Limousin), le "flou" de la répartition de la principale profession de santé en France se doit d'être éclairci. « Se compter aujourd'hui, nous permettra de préparer demain et d'anticiper sur les 200 000 emplois à créer à l'horizon 2015 » a ajouté la Présidente de la Commission Déontologie Madame Kine Veyer.

Une déontologie claire

Mission essentielle et primordiale du Conseil national de l'Ordre, le code de déontologie actuellement en préparation a non seulement pour but de régir les règles d'exercice de la profession mais doit également être un guide pratique dans l'exercice quotidien. Il doit guider la réflexion et permettre de développer une prospective.

Des moyens d'agir au niveau individuel et collectif

Agir individuellement passe par la mise en place de bonnes pratiques et leur évaluation mais également par le développement d'une formation initiale forte, de type Licence - Master - Doctorat, en adéquation avec les besoins de santé et les équivalences européennes. Dès son installation, le Conseil national a donc rappelé la nécessité de l'intégration de la formation infirmière à l'université et la reconnaissance de la discipline en sciences infirmières comme cela est le cas dans la majorité des pays européens.

En parallèle de cette nouvelle dotation d'action individuelle, l'Ordre National des Infirmiers représente un réel collectif. Représentant près de 500 000 professionnels, il est en phase finale de construction de sa propre organisation. Avec le premier appel à cotisation en septembre prochain, fixé à l'unanimité des membres présents du Conseil national à 75 €, l'Ordre national disposera également d'une réelle indépendance de fonctionnement, l'intégralité de son budget reposant sur ces cotisations.